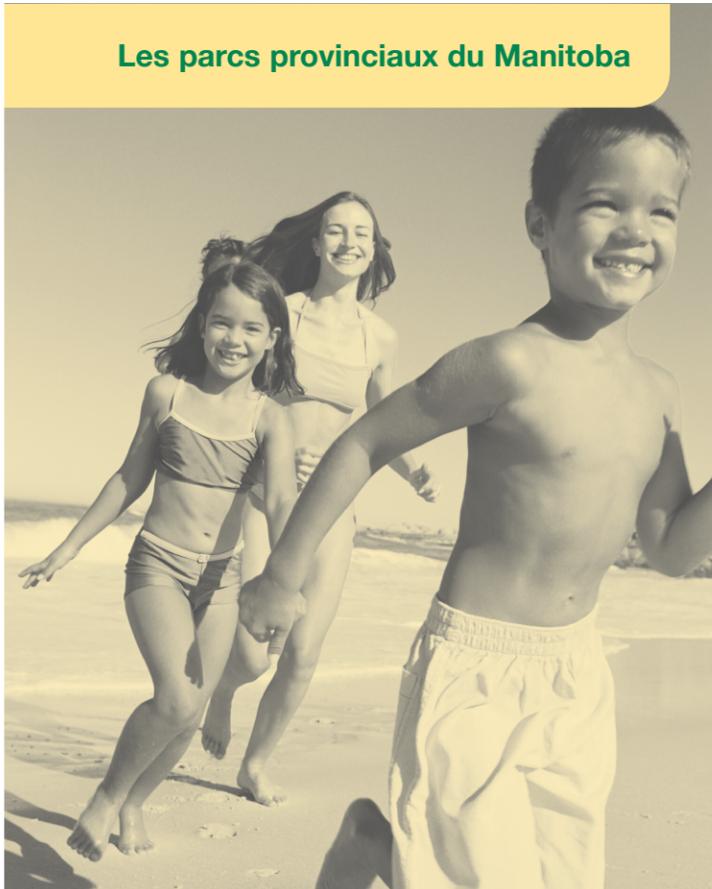


# La sécurité à la plage à l'intention des groupes

## Les parcs provinciaux du Manitoba



### Programme de sécurité à la plage du Manitoba

Durant l'été, les lacs et les plages des parcs provinciaux du Manitoba sont des endroits très recherchés pour les sorties de groupe impliquant des enfants. Bien que la baignade soit une activité amusante appréciée par de nombreuses personnes, un accident est vite arrivé. La noyade est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes Manitobains de moins de 19 ans.

Afin de promouvoir la sécurité sur nos plages, la direction des parcs du Manitoba a créé un programme de sécurité à la plage dans le but de vous aider et d'aider votre groupe à profiter des plages des parcs provinciaux en toute sécurité. Assurez-vous de respecter les directives du programme de sécurité à la plage lorsque vous visiterez l'un des parcs provinciaux du Manitoba.

#### Surveillance du groupe

Le manque de surveillance est l'une des principales causes des accidents nautiques. Pour assurer la sécurité et la bonne santé de chaque enfant, les sorties de groupe nécessitent une bonne surveillance par des adultes responsables. On recommande les ratios suivants en ce qui touche la surveillance :



Âge	Nombre d'enfants par surveillant
1 à 3 ans	1 surveillant par enfant
4 à 6 ans	1 surveillant pour 4 enfants
7 à 10 ans	1 surveillant pour 6 enfants
11 à 14 ans	1 surveillant pour 8 enfants
15 à 18 ans	1 surveillant pour 12 enfants

Ces ratios dépendent des qualités de nageur de chaque enfant. Si certains enfants ne savent pas nager, on aura besoin d'un plus grand nombre d'adultes pour surveiller le groupe. S'il n'est pas possible d'obtenir le ratio adéquat, la sortie de groupe devrait être annulée.



### Conseils de sécurité à l'intention des groupes

Les sorties de groupe impliquant des enfants comportent des risques et constituent un défi particulier. Que vous vous rendiez sur une plage surveillée ou non, vous accroîtrez la sécurité de votre groupe en vous conformant aux directives suivantes :

- Avant d'emmener des enfants à la plage, assurez-vous d'informer leurs parents de la nature de l'activité et du type de surveillance qui y sera offert.
- Les surveillants devraient connaître les qualités de nageur de chaque enfant.
- Divisez le groupe en petits groupes pour faciliter la surveillance.
- Assignez un groupe d'enfants particulier à chaque surveillant.
- Le coordonnateur de l'activité devrait informer les surveillants de leurs responsabilités.
- Une fois à la plage, choisissez un endroit où les enfants peuvent se rendre en cas d'urgence et assurez-vous qu'ils connaissent cet endroit.
- Assurez-vous que les enfants savent quoi faire s'ils se perdent.
- Pour faciliter le repérage sur les plages où il y a foule, faites en sorte que tous les membres de votre groupe, y compris les adultes, portent des vêtements de même couleur.
- Convenez d'un signal, comme une série de sifflements, vous permettant d'obtenir rapidement l'attention de votre groupe.
- Assurez-vous que les enfants sont bien surveillés lorsque la distraction des adultes est plus importante, comme lors de la préparation du repas et l'installation et le rangement du matériel.
- Faites régulièrement le dénombrement des enfants pour vous assurer qu'ils sont tous présents.
- Dans l'eau, assurez-vous que les enfants demeurent à proximité de vous. S'ils ne sont pas à portée de main, c'est que vous êtes trop loin.
- Les jeunes enfants et les nageurs moins expérimentés devraient porter un gilet de sauvetage convenant à leur taille ou un vêtement de flottaison individuel (VFI). Le port de ce genre d'équipement ne remplace nullement la surveillance.

Pour obtenir d'autres conseils de sécurité nautique consultez la brochure sur la sécurité à la plage.

*Prévenons les noyades!*

### Plages surveillées

Les trois plages surveillées dans les parcs provinciaux du Manitoba sont les plages de Grand Beach, Winnipeg Beach et Birds Hill. La baignade et le barbotage y sont permis, et des responsables de la sécurité sur les plages y sont présents.

#### Les responsables de la sécurité sur les plages :

- éduquent le public;
- patrouillent la plage à pied ou en kayak;
- cherchent les personnes disparues;
- inspectent la plage pour repérer tout danger;
- administrent les premiers soins;
- font du sauvetage nautique.

Les responsables de la sécurité sur les plages offrent également des séances d'initiation à la sécurité nautique à l'intention des groupes. Une fois sur la plage, les groupes organisés devraient se rendre au poste de sécurité de la plage pour obtenir des conseils sur la sécurité nautique et de l'information sur les conditions de plage actuelles.

**Les responsables de la sécurité sur les plages ne sont pas des sauveteurs. Ils ne surveillent pas les lieux de baignade. La baignade est à vos risques.**

#### Système de drapeaux d'avertissement

Les plages surveillées sont pourvues de drapeaux d'avertissement sur les rivages. La présence d'un drapeau sur la plage signifie que des responsables de la sécurité sur les plages sont en service. Des drapeaux de couleurs différentes permettent aussi de communiquer de l'information sur les conditions de baignade.

- **Drapeau vert** Bonnes conditions. Aucun danger inhabituel.
- **Drapeau jaune** Conditions moyennes. Nagez avec prudence.
- **Drapeau rouge** Danger! La baignade est déconseillée.
- **Drapeau rouge et blanc** Évacuation d'urgence. Mettez-vous à l'abri.
- **Aucun drapeau** Aucun responsable de la sécurité sur les plages n'est en service.



### Plages non surveillées

Toutes les autres plages des parcs provinciaux du Manitoba sont des plages non surveillées. Aucun responsable de la sécurité sur les plages n'y travaille.

#### Panneaux de mise en garde

Les plages surveillées et non surveillées sont pourvues d'une variété de panneaux visant à transmettre des messages sur la sécurité à la plage, à indiquer la présence des postes de sécurité de la plage, à afficher les règles de sécurité à la plage et à signaler les dangers.

- **Cercle vert** Activités recommandées. Par exemple : « Baignade ».
- **Triangle jaune** Messages d'avertissement. Par exemple : « Descente abrupte ».
- **Cercle rouge avec barre oblique rouge** Activités interdites. Par exemple : « Barbotage interdit ».

Les autres panneaux de mise en garde se trouvant sur les plages sont facilement identifiables car ils ont une bordure verte particulière et portent le symbole du programme de sécurité à la plage. Des panneaux de mise en garde en anglais et en français sont posés à l'intention des baigneurs sur les plages des parcs provinciaux de Saint-Malo et de Saint-Ambroise.

*Veillez respecter tous les panneaux affichés!*

